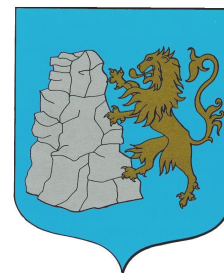


# VITROLLES EN LUBERON



Adresse mail de la Mairie : [mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr](mailto:mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr)

## *Le mot du maire.*



Des glaçons  
s'il vous plaît !

*Le premier semestre 2019 s'est passé dans le calme et sans travaux susceptibles de gêner nos concitoyens. En effet, si les travaux d'aménagement du parking, à l'entrée sud du village, ont commencé, ils n'ont pas eu d'effet perturbateur ; ils ont augmenté de façon appréciable les possibilités de stationnement dans notre commune même si les lieux étaient déjà utilisés à cet effet.*

*Par ailleurs la commune bénéficie à nouveau de la possibilité d'aller au cinéma sans se déplacer. En effet, l'association Basilic Diffusion de Cucuron a mis en place un cinéma itinérant qui fait étape chez nous une fois par mois avec des films récents et dans les conditions techniques des salles de cinéma professionnelles. Je vous invite tous à surveiller l'affichage des séances et à venir nombreux pour bénéficier durablement de cette offre culturelle si pratique. Je précise que des séances en plein air, dans la cour de l'école sont prévues en juillet et août.*

*Enfin je me fais votre porte-parole pour souhaiter la bienvenue à M. Niforos, le nouveau propriétaire du château. Nul doute que les travaux de restauration qu'il a prévus contribueront à grandement augmenter la beauté de notre village ; c'est d'ailleurs déjà commencé.*

*Je vous souhaite à tous un bel été et de belles vacances, pour celles et ceux qui en bénéficieront.*



*Henri Allègre*

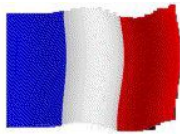
## **RAPPEL : VOTRE BULLETIN MUNICIPAL PAR MAIL**

Nous vous rappelons que vous pouvez, dorénavant, obtenir votre Bulletin Municipal par internet. Il vous suffit de faire parvenir votre adresse mail en mairie.

Cette possibilité qui vous est offerte, permettra aussi à la commune de faire des économies non négligeables. Merci à tous ceux qui accepteront cette nouvelle forme de distribution.

Merci à ceux, peu nombreux pour l'instant, qui ont déjà accepté ce moyen de vous informer plus économique.

Adresse mail de la Mairie : [mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr](mailto:mairie.Vitrolles-en-luberon@wanadoo.fr)



### **FETE NATIONALE**

Comme tous les ans la municipalité invite tous les Vitrollains ( et leurs invités) à

**l'apéritif qui leur sera offert le 14 juillet 2019 à partir de Midi  
dans la cour de l'école**



### **CINEMA**

L'association Basilic Diffusion qui gère le cinéma Le Cigalon à Cucuron, a créé un cinéma itinérant qui projette des films du circuit commercial dans la plupart des villages de COTELUB. Vitrolles en Luberon bénéficie également de cette aubaine. Tous les mois un film est projeté dans la salle du Moulin avec une qualité équivalente à ce qu'on trouve dans les grandes salles de cinéma. Trois séances ont déjà eu lieu, en avril, mai et juin. Des séances en plein air, dans la cour de l'école, sont programmées en juillet et août. Pensez à consulter les panneaux d'affichage du comité des fêtes qui vous informeront des dates et heures et des films qui seront projetés.

**Prochaine séance à Vitrolles en Luberon, le Mardi 13 août 2019.**

## STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE

La municipalité est consciente des difficultés de stationnement dans le village. Des efforts d'amélioration ont été faits :

- le parking de la placette en face du moulin a été réaménagé l'an dernier pour marquer nettement les places et créer une place réservée aux personnes handicapées. Cet aménagement a aussi pour but d'empêcher le stationnement sur la voie publique. Malheureusement il y a encore quelques rares personnes qui, au mépris des règles et de la sécurité, continuent de se garer sur un espace qui n'en est pas un et en empiétant sur la rue ; ou alors ils se garent contre des habitations, empêchant l'ouverture des volets.
- Rappelons également que les véhicules qui stationnent plus de 8 jours sur la voie publique sont considérés comme véhicules-ventouses et enlevés par la fourrière avec tout ce que cela implique comme coût pour le propriétaire. Enfin, tout véhicule en stationnement sur la voie publique doit être en conformité avec les règlements en vigueur.
- Le parking à l'entrée sud du village, au-dessus du cimetière est en cours de finition ; mais il est d'ores et déjà utilisable et heureusement utilisé. Une bonne vingtaine de places est disponible, ce qui facilite grandement le stationnement dans notre commune où le nombre de voitures n'a cessé d'augmenter ces dernières années.



## NOS POUBELLES

La Communauté de Communes (COTELUB) est pionnière dans la recherche de solutions au problème de l'accroissement du volume des ordures ménagères à collecter et surtout à trier. Depuis le 22 avril dernier elle a mis en œuvre l'extension des consignes de tri : dorénavant tous les emballages ménagers sont triés et doivent donc disparaître des conteneurs d'ordures ménagères pour être mis dans les conteneurs jaunes « journaux- emballages ». Cette procédure doit réduire considérablement le coût du ramassage, du transport et du traitement de nos ordures ménagères ou, du moins, en limiter la hausse. Il est de l'intérêt de tout le monde de faire ces gestes citoyens, d'autant qu'en plus, ils deviennent plus simples : plus besoin de se demander si ça se trie ou pas ; tout emballage ménager se trie, sans aucune restriction.

La nécessité absolue de la discipline citoyenne est aussi valable pour le tri des cartons, des verres et des encombrants. Le ramassage de ces derniers se fait tous les lundis matins, et il est GRATUIT et A DOMICILE. Il suffit d'en faire la demande en mairie quelques jours auparavant.

Il y a, malheureusement, toujours des comportements imbéciles qui consistent à souiller le paysage en balançant les encombrants au pied des conteneurs de tri, et à se fatiguer à porter leurs objets alors qu'on les prend à domicile !

« Seules deux choses sont infinies : l'univers et la **bêtise humaine**, en ce qui concerne l'univers, je n'en ai pas acquis la certitude absolue. » Einstein

Pour vous aider à transporter ce qui fait l'objet du tri sélectif, COTELUB offre à chaque famille un sac. Il peut être fourni en mairie aux heures d'ouverture.



## BUDGET

– Résultat du compte administratif 2018 :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	275 971.02	116 719.54
Recettes	269 480.95	178 953.29
Déficit	- 6 490.07	
Excédent	+	+ 62 233.75

– Subventions accordées :

AMIS DE LA MATERNITE	16.00
COMITE ANTI TUBERCULEUX	16.00
SAPEURS POMPIERS	100.00
SAPEURS POMPIERS VAUCLUSE	31.00
LUTTE CONTRE LE CANCER	31.00
GDA	16.00
LA SAUVI	31.00
CLIC SOLEIL AGE	50.00
FOYERS RURAUX	31.00
AFSEP	16.00
COMITE DES FETES	1200.00

– Montants du Budget 2019 :

- **Section de fonctionnement**

- en dépenses : 384 853.52 €, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 41 387.86 € (afin d'équilibrer la section d'investissement).
- en recettes : 384 853.52 € comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2018 soit 154 789.77 €.

- **Section d'investissement**

- en dépenses : 192 502.14 € dont 65 502.14€ de restes à réaliser 2018
- En recettes : 192 502.14€ dont 23 672.03€ de restes à réaliser 2018 et 91 126.22€ correspondant au solde d'exécution positif reporté.

**D'où un total pour les deux sections de : 577 355.66 €.**

– taux des Taxes Locales :

Elles restent inchangées.



## CANICULE

En cette période de records de chaleur, il est nécessaire de vous rappeler les conseils utiles afin d'éviter tout danger.

### **Il faut boire beaucoup d'eau et....**

- ne pas faire d'effort physique intense,
- ne pas rester en plein soleil,
- maintenir ma maison à l'abri de la chaleur,
- ne pas consommer d'alcool,
- au travail, être vigilant pour mes collègues et moi-même,
- prendre des nouvelles de mon entourage,
- en cas de prise de médicaments, ne pas hésiter à demander conseil à son médecin traitant ou à son pharmacien.



### **Il faut savoir que, selon l'âge, le corps ne répond pas de la même façon aux fortes chaleurs :**

- le corps des personnes âgées transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C
- la température du corps peut alors augmenter : je risque le COUP DE CHALEUR (hyperthermie)

### **DONC : Je mouille mon corps plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...**

- je ne sors pas aux heures les plus chaudes,
- je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur,
- je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...),
- je bois environ 1,5 l d'eau par jour. Je ne bois pas d'alcool,
- je donne de mes nouvelles à mon entourage,
- si je prends des médicaments, je n'hésite à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



J'évite les efforts physiques

**Toute personne de plus de 65 ans peut se faire inscrire, à sa seule demande, sur le registre communal, afin de bénéficier d'une aide en cas de besoin.**

Pour de plus amples informations vous pouvez aussi consulter le site suivant :

<http://solidarites-santé.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

ou vous adresser à la plateforme téléphonique d'information canicule au n° : 0800 06 66 66



## RECENSEMENT

Dorénavant le recensement des jeunes à 16 ans est aussi dématérialisée. Ils peuvent réaliser cette démarche obligatoire par internet. Pour tout renseignement on peut consulter le site : **majdc.com**. Bien sûr, on peut toujours se faire recenser en mairie.



## TRANSPORTS : ZOU



### RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

À la rentrée prochaine, l'ensemble des élèves provençaux, alpins et azuréens pourront bénéficier d'un abonnement unique pour les transports régionaux.

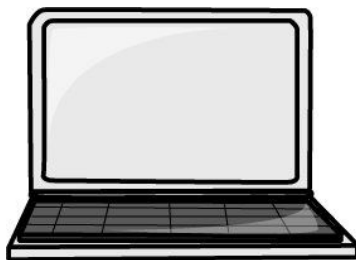
Cet abonnement « Zou! Études » leur permettra de bénéficier pour 9.20 euros par mois des transports scolaires, interurbains, LER et TER de l'ensemble de la région Provence Alpes-Côte d'Azur quel que soit le moment de l'année.

Simplifier la vie des usagers et promouvoir l'utilisation des transports publics par nos jeunes est aujourd'hui au cœur des priorités de la majorité régionale.

Soucieux de ne laisser aucun enfant perdre le bénéfice de cet abonnement, nous avons mis en place un tarif à moitié prix de 4.60 euros pour les familles les plus modestes ayant un quotient familial inférieur à 700. Pour les familles nombreuses, ce même tarif sera applicable à partir du troisième enfant bénéficiaire.

« Zou ! Études » permettra aux jeunes de moins de 26 ans scolarisés, étudiants ou apprentis, la possibilité de se déplacer toute l'année sur l'intégralité du réseau régional de transport ZOU !.

En incitant les jeunes à cette liberté de déplacements effectués en transport collectif, la élus de la majorité régionale poursuivent la mise en œuvre de la stratégie lancée à l'issue des assises régionales des transports.



## **REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE**

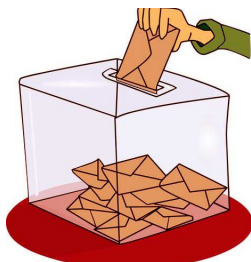
Pour qu'un Référendum d'Initiative Partagée soit organisé, il faut qu'il soit demandé par au moins 1/5° des parlementaires, 1/10° des électeurs français inscrits sur les listes électorales et que la proposition de loi pouvant faire l'objet de ce référendum ne soit pas examinée dans un délai d'au moins 6 mois.

Dans le cadre de la proposition de loi gouvernementale visant à privatiser Aéroports de Paris, il est créé un recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer la caractère de service public national de l'exploitation de Aéroports De Paris.

Il est prévu un accueil des électeurs souhaitant apporter leur soutien à la proposition de loi référendaire . Les électeurs ont trois possibilités pour ce faire :

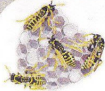










- ils peuvent faire la demande directement sur le site internet : <https://www.referendum.interieur.gouv>
- ils peuvent utiliser la borne d'accès à Internet qui est activée en mairie de Pertuis. Ils seront renseignés par un personnel habilité à cet effet.
- Ils peuvent remplir eux-mêmes le formulaire cerfa15264\*1 et l'apporter en mairie de Pertuis afin qu'il soit enregistré.

Il faut se munir d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire, carte d'identité de parlementaire, carte d'élus local, carte du combattant avec photo, carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photo, permis de chasser avec photo.



## POMPIERS

Depuis le 1er mars 2017, les missions de service public gratuites des sapeurs-Pompiers sont : les incendies, les secours d'urgence aux personnes, les accidents de la circulation, les risques naturels (inondations, feux de forêts...), les risques industriels (chimiques...), la protection des personnes, des biens et de l'environnement si risques avérés immédiats.  
Toutes les autres interventions non urgentes sont payantes.

QUELLES INTERVENTIONS SONT CONCERNÉES ET A QUEL COÛT * ?		
	<b>Destruction de nid d'insectes et nuisibles<sup>1</sup></b>	 <b>140 €</b> (si intervention < 2H et sans renfort ou moyens spécialisés) + <b>selon barème</b> (si dépassement horaire ou moyens spécialisés)
	<b>Ouverture de porte<sup>1</sup></b>	
	<b>Capture d'animaux<sup>1</sup> (hors autoroute)</b>	
	<b>Epuisements de locaux<sup>1</sup></b>	
 Ambulancier	<b>Soutien ambulance privée/SMUR/autres</b>	
	<b>Dégagement de personne bloquée dans une cabine d'ascenseur</b>	<b>200 €</b> en jour semaine <b>300 €</b> de nuit (22h-7h) ou Week-end / férié
	<b>Reconnaissance consécutive à un déclenchement d'alarme</b>	
	<b>Transport inter-hospitalier hélico/CH</b>	<b>500 €/h</b> si transport non médicalisé <b>750 €/h</b> si transport médicalisé par un médecin pompier
	<b>Pollution<sup>1</sup></b>	<b>Selon barème</b>
	<b>Opération d'assistance hors accident et sans victimes</b>	

\* coût estimatif à valeur non contractuelle



## TOUT SAVOIR SUR LA MUTUELLE DE VILLAGE

Votre Commune s'est lancée dans l'aventure Mutuelle de Village il y a quelques années.

Les habitants et personnes travaillant sur la commune peuvent y souscrire à des tarifs préférentiels.

La MGA, 1ère Mutuelle s'étant lancée dans l'aventure des Mutuelles de Village en 2013 est une vraie Mutuelle Solidaire et acteur engagé pour un système de protection sociale plus juste sans aucun actionnaire rémunéré

La MGA propose plusieurs garanties selon ses besoins avec une tarification basée sur la solidarité avec 4 tranches d'âge.

Elle fonctionne sur la transparence et la satisfaction de ses adhérents. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **72 mutuelles de villages** à ce jour nous font confiance depuis 5 ans **soit 3000 personnes couvertes.**

Les renseignements sont gratuits et sans engagement.

Des permanences de proximité sur toute la vallée d'Aigues

Prise de rendez-vous à l'accueil des Mairies.

**Prochaine permanence à Vitrolles en Luberon, le lundi 28 octobre 2019 de 9h à 12h.**

Ou direction votre agence de proximité la plus proche

Tel : 04 90 79 22 90

115 rue Henri Silvy – 84120 PERTUIS

Mail : [mutmga@wanadoo.fr](mailto:mutmga@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.mutuellegeneraledavignon.com>

# COTELUB INFO#26

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

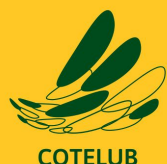
## JE TRIE EN +

### DEPUIS LE 22 AVRIL CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclons plus ! Désormais sur notre territoire, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans la colonne « Papiers & Emballages ».

Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets.

Les emballages en verre sont à déposer dans la colonne de recyclage du verre.



## AUJOURD'HUI C'EST ENCORE PLUS SIMPLE

Jusqu'à présent, seules les bouteilles et les flacons en plastique étaient triés. Aujourd'hui viennent s'ajouter tous les emballages en plastique. Ainsi, le geste de tri des habitants se simplifie encore sur le territoire de COTELUB, notre collectivité a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de Citeo (nouveau nom d'Eco-Emballages + Ecofolio). Fabien Veyret, directeur des services techniques, nous explique pourquoi.

**Pourquoi avoir répondu dès aujourd'hui à l'appel à projet Citeo concernant les extensions de consignes de tri ?**

En matière de gestion des déchets, qui est l'une des compétences historiques de la communauté de communes, COTELUB, s'inscrit

dans une démarche proactive. En effet, notre collectivité prend en compte les objectifs nationaux fixés par la loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources. C'est pourquoi nous avons répondu à l'appel à projet Citeo pour permettre aux habitants du territoire de trier tous leurs déchets dès 2019. Grâce au soutien de Citeo et la modernisation du centre de tri de Manosque, cela permet de commencer tout de suite. Cette démarche s'inscrit dans une politique plus large de développement durable du territoire à l'image du travail par exemple avec le plan climat ou la gestion des cours d'eau.

**Avec cette extension des consignes, COTELUB facilite le geste du tri...**

Oui. En 2014, Cotelub a reconsidéré la collecte sélective. Afin d'optimiser la collecte et de faciliter le tri, nous sommes passés de 3 colonnes de tri : « Verre » / « Papier » / « Emballages » à 2 colonnes : « Verre » d'un côté et « Papiers et Emballages » de l'autre.

Aujourd'hui, au niveau des Emballages, en élargissant les consignes, on n'a plus à se poser la question, c'est le propos de la campagne : « c'est un emballage, il se trie » ; « aujourd'hui, c'est ENCORE plus simple ! » Pour rappel, il n'est pas nécessaire de rincer les emballages.

**Comment COTELUB va gérer l'apport de ces nouveaux emballages ?**

Comme nous simplifions le tri, nous allons densifier notre parc de points d'apport volontaire (PAV) de 25 %. 55 nouvelles colonnes de tri des emballages vont être implantées sur le territoire pour offrir un meilleur service, une plus grande proximité.

**Actuellement, quels volumes de déchets gèrent COTELUB ?**

Les ordures ménagères résiduelles représentent 8000 tonnes soit 320 kg/hab. par an et les autres déchets issus d'autres collectes représentent 7000 tonnes. 2019 sera une année de transition pour COTELUB. L'objectif, en 2022, est d'obtenir 10% supplémentaires issus de la collecte sélective en PAV ; soit 65 tonnes pour le verre et 65 tonnes pour les papiers et les

emballages. Aujourd'hui, 45% de nos tonnages font l'objet de tri. La loi prévoit d'ici 2025 le recyclage de 65% des déchets non dangereux et non inertes en 2025.

#### Financièrement, cela représente quoi ?

COTELUB a investi la somme de 218 000 euros pour permettre à ses habitants de "tout trier". Mais les extensions de consignes de tri ce sont aussi des recettes : soutien de 660 € à la tonne par CITEO ; et des économies : on ne paie plus l'élimination des emballages mais on nous rachète la matière première.



## Le choix d'un centre de tri adapté aux extensions

COTELUB a signé voilà un an un contrat avec le centre de tri de Manosque - Veolia pour la collecte et le tri des déchets ménager.

Dans le cadre de la campagne sur l'extension des consignes de tri, COTELUB a interrogé Fabien François, directeur de l'Unité Opérationnelle-Activités Services Secteur Alpes « Recyclage et valorisation des déchets » de Veolia

Quel est l'impact de l'extension des consignes de tri CITEO sur le centre de tri Veolia de Manosque ?

Après des travaux de modernisation réalisés durant six mois, d'octobre 2017 à mars 2018, nous sommes aujourd'hui en capacité de trier les emballages entrants en mode "extension des consignes de tri", une obligation pour les collectivités d'ici à 2022. Grâce à ce centre "nouvelle génération", il s'agit plus précisément de trier et valoriser le flux en développement des nouvelles

matières plastiques, notamment les résines plastiques. Avant, nous valorisons les bouteilles plastiques, sous toutes leurs formes. Maintenant, nous captions, trions et valorisons tous les emballages plastiques. L'intérêt pour COTELUB, en appliquant l'extension des consignes de tri, est de capter ces flux nouveaux, qui seront désormais valorisés.

#### Comment s'est traduite la modernisation du centre de tri de Manosque pour répondre à l'extension des consignes de tri ?

Nous avons modernisé la chaîne de production grâce à un investissement de 5,5 millions d'euros. Le nouveau processus de tri est rendu possible par l'installation de trois cribles balistiques et quatre trieuses optiques, des machines en mesure de capter les nouvelles résines plastiques. Nous avons aussi travaillé sur la notion de petit aluminium, (comme par exemple les capsules de café), qui peut désormais être trié. Nous nous sommes adaptés à l'évolution des gisements de matières.

#### Quelles sont les répercussions de cette évolution technique sur le volume d'emballages triés ? Avez-vous dû adapter les postes de travail ?

Avant la modernisation du centre de tri en 2018, nous faisons face à un volume de 3 000 tonnes d'emballages. Actuellement, nous gérons 10 000 tonnes en portefeuille. L'extension des consignes de tri va, quant à elle, entraîner une augmentation de 25% du tonnage valorisé et de 95% du volume des emballages. Du côté des ressources humaines, le même effectif de neuf salariés est conservé. Mais, il n'y a plus que deux personnes affectées au tri manuel au lieu de sept. Nous avons formé les personnels qui en avaient besoin et de nouveaux métiers, tels que rondier (agent de surveillance et de sécurité) et agent de maintenance, ont été créés.

Avec le Barème F, COTELUB n'est plus en contrat filière avec Valorplast. Quels sont les partenaires de recyclage retenus par Veolia ? Toutes les matières plastiques partent à Environnement Massif Central à Mende en Lozère. L'entreprise mendoise réalise un nouveau tri sur les déchets plastiques avant de les valoriser.

#### Concernant le tri des déchets, quelles erreurs doivent éviter les usagers ?

Concernant l'extension des consignes de tri, nous n'avons pas encore suffisamment de recul. De manière générale, nous sommes face à une multitude d'emballages différents et le risque d'erreur sur le tri existe. Ce n'est pas dramatique car il est possible de gérer un certain nombre d'erreurs. La principale erreur à éviter de la part des usagers est de créer des « imbriqués », c'est-à-dire d'enchevêtrer des matériaux différents les uns dans les autres.

L'exemple typique est de mettre des emballages en plastique dans une boîte de céréales en carton. La trieuse optique n'est pas en capacité de les distinguer et cela a des effets sur la qualité du recyclage et de la valorisation. C'est pour éviter cette erreur que l'on donne la consigne « EN VRAC ».

## Simone Bontoux habitante de Cabrières d'Aigues. "Il faut changer sa façon de consommer"

Simone est ce que l'on appelle une citoyenne écoresponsable et frôle presque le "zéro déchet". Grâce à quelques petites astuces dans son quotidien, elle ne sort sa poubelle d'ordures ménagères de 20 litres qu'une seule fois par semaine. Tout le reste, elle le trie, le composte ou le donne à sa poule. Pour cette retraitée, il s'agit d'un changement d'habitude qui facilitera, pour tous, le geste du tri.

#### Depuis quand trieiez-vous et pourquoi ?

Depuis que la communauté de communes a installé les colonnes de tri. Ça doit faire une vingtaine d'années. Je trie chez moi mais quand je balade sur la route, je ramasse toujours quelque chose, que ce soit une bouteille ou un papier. Et quand je pars en randonnée dans le Luberon, c'est pareil. Il y a toujours des restes de pique-niques. Alors je ramasse, je ne peux pas m'en empêcher. Il faut le faire pour préserver l'environnement sinon quelle planète allons-nous laisser à nos petits enfants.

Article complet à lire sur : [cotelub.fr/environnement](http://cotelub.fr/environnement)

### LE CHIFFRE

# 28,5kg

par an et par habitant, c'est l'objectif de tri des emballages et papiers à attendre d'ici 2022, soit une progression de 2,5 kg par personne sur 3 ans et demi.

### L'INFO EN +

Cette démarche s'inscrit dans la loi de Transition Énergétique qui a pour déclinaison des objectifs mis en œuvre par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

un conseil,  
une info ?

## 04 90 08 45 78

service.dechets@cotelub.fr

Photos : CITEO - COTELUB  
COTELUB : Parc d'activités Le Revol -  
128, ch. des vieilles vignes - 84240 La Tour d'Aigues  
Tél. 04 90 07 48 12

- **REZO POUCE :**

REZO POUCE est un système de transport qui met en relation des autostoppeurs et des automobilistes pour des déplacements courts et en toute sécurité.

A Vitrolles en Luberon, le lieu de rencontre des autostoppeurs et des automobilistes se situera à l'abribus à la sortie sur du village.

- Un service d'autostop organisé sur le territoire
- La création d'une communauté d'utilisateurs engagée au travers d'une charte commune (engagements, responsabilités,...)
- Un réseau d'arrêts développé sur le territoire
- Adapté à des déplacements locaux et de courte distance : relier les villes, villages et hameaux entre eux,...



Un service simple et flexible



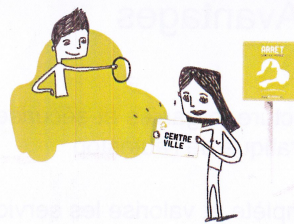
Passagers et conducteurs inscrits



**JE M'INSCRIS une seule fois**, sur internet ou dans un lieu relais (mairies, ou associations locales) :

- Je signe la charte
- J'obtiens la carte du réseau
- Je reçois le kit mobilité

Je suis passager : je me rends à un arrêt avec une **fiche destination**.



Je suis conducteur : je colle mon macaron.



En pratique



# ACCROBRANCHES

## UN NOUVEL ESPACE DE LOISIRS POUR PETITS ET GRANDS

**Forest Sensation**  
Parc d'aventure en Luberon



COMMUNAUTÉ  
TERRITORIALE  
SUD LUBERON

Installée chemin du Grand Vallon, une nouvelle offre de divertissement s'adresse aux habitants du Sud Luberon depuis fin avril. Neuf parcours établis sur 2 hectares sont mis à disposition du public, avec une attention particulière apportée à la sécurité et à l'accueil des familles.

Un parc accrobranches dans le Sud Luberon !? L'idée provient de Marie-Josée Navarro et d'Audrey Tabaracci, originaires de la Tour d'Aigues. En 2015, ces dirigeantes de la SAS "Forest Sensation" ont répondu à l'appel d'offre lancé par COTELUB. Trois ans plus tard, le site sort enfin de terre pour étoffer le panel de divertissements sur la zone. Coté travaux, COTELUB a dépensé pour le projet d'aménagement des accès du Grand Vallon plus de 150 000 euros. Sur place, des plateformes situées à 6 mètres de hauteur, en passant par des chemins pour débutants, tout a été imaginé afin de satisfaire le plus grand nombre.

Une autre surprise attend les visiteurs une fois sur place : le prix. « Les gens du coin sont étonnés par les prix bas que l'on a fixés, quand on voit la qualité de l'offre, ajoute Marie-Josée. C'est vrai que l'accrobranches était un peu attendu dans le secteur. On espère que ça va entraîner une dynamique et que d'autres activités vont venir se greffer dans cette région magnifique. » Niveau emploi, deux postes ont été créés pour le moment, et d'autres sont envisagés si le parc fonctionne bien. Doté d'un bar, le site est ouvert de 10H à 19h le mercredi, le samedi, le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

**9 Parcours**

- Découverte
- Aventure
- Sensation
- Émotion

**100% sécurisé**

CONTACT :  
06.78.43.22.91 - 06.43.92.41.65  
www.forestsensation.fr

**NOUVELLE**  
Norme de Sécurité : ligne de vie continue

**Horaires et tarifs :**

**10h à 19h**

**OUVERT :**

**1<sup>er</sup> Mars au 30 Novembre**  
Mercredi, Week-end & Jours fériés

**Juillet à Août**  
TOUS les jours & vacances scolaires

Adultes (à partir de 16 ans)	18€
Juniors (de 8 à 16 ans)	15€
Enfants (5 à 8 ans)	12€
Kids (3 - 5 ans)	6€
Groupes (à partir de 10 personnes)	

**Règlements acceptés :** Espèces, carte bleue, bons caf, chèques vacances, ANCV.  
Un justificatif d'identité peut vous être demandé à la caisse.

**Mais aussi :**  
Anniversaires, futurs (es) marié (es), challenges entreprises, écoles, collèges, lycées, et autres ...

**Tenue de sport & Baskets nécessaires**  
**Fermeture des caisses à 17h**  
**Toute sortie du parc est définitive.**

Le Grand Vallon  
84240 LA TOUR D'AIGUES

**Forest Sensation**  
Parc d'aventure en Luberon

**Accès :**  
Depuis Aix - Marseille : Prendre A51 direction Manosque sortie n°15 Pertuis  
Depuis Avignon : Prendre A7 direction Marseille sortie N°26 Sénas Lambesc  
Numéro Forest Sensation : 06 78 43 22 91 - 06 43 92 41 65

Site : parc.jubert-sur-la-voie-publi.com

# COMITE DES FETES

Suite à l'adhésion des villageois pour les activités du comité des fêtes, nous poursuivons les animations pour le deuxième semestre 2019.

Ci-dessous le détail des festivités :

- Dimanche 14 juillet 2019 à 19 h. : Buffet campagnard dans la cour de l'école (apportez vos couverts)
  
- du 9 août au 11 août 2019  
de 10 h à 18 h : 3 jours d'expositions diverses
  
- Jeudi 15 août 2019 à 12 h : Apéro offert par le comité des fêtes
- "                    à 16 h : Pétanque
- "                    à 19 h : Repas tiré du sac
  
- Dimanche 25 août 2019 à 12 h : Grillades
  
- Octobre 2019 : Reprise des mercredis inter-générationnels  
le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois  
à 14 h
  
- Jeudi 31 octobre 2019 : Halloween
  
- Samedi 14 décembre 2019 à 17 h : loto
  
- Samedi 21 décembre 2019 à 15 h : Noël des enfants

Nous remercions tous les bénévoles qui nous aident dans la préparation des animations.

Pensez à regarder les panneaux d'affichage du Comité des Fêtes.

(Une pensée pour Mr REY Maurice qui nous a quitté en début d'année)

Bonnes Vacances

Le Président : Mr WEISS Philippe

